

De: LEFAIVRE Yannick
Envoyé: mercredi 1 mai 2024 22:01
À: 'ARS-BFC-DSP-EI-RECLA'
Cc: PLUCHOT Frédéric; 'etablisements@cotedor.fr'
Objet: Signalement EIG 010524 - Faits présumés de maltraitance (coups portés par une agente) à l'encontre de Mme M., résidente de l'EHPAD les Jardins Voltaire Paulette Guinchart

Pièces jointes: Fiche d'évènement indésirable faites le 300424 à 20h08 pour dénoncer les faits présumés de maltraitance individuelle à l'encontre de Mmme M. - 010524.pdf; Procédure traitement interne des signalement de lanceur d'alerte - Dispositif signalement faits de maltraitance individuelle - EPCAPA.pdf; EIG EPCAPA 010524 - Signalement de faits de maltraitance individuelle à l'encontre d'une résidente.pdf

Bonsoir,

Je me permets de vous adresser un évènement indésirable grave (EIG) suite à des faits intervenus hier soir. Cet EIG porte sur des faits de maltraitance individuelle (présumés) à l'encontre d'une résidente de l'EHPAD les Jardins Voltaire – Paulette Guinchart. La personne mise en cause (coups portés) est une agente de l'établissement.

A noter également :

- Que la famille de la résidente est au courant de la situation. Elle sera reçue demain (Petite-fille de la résidente)
- Que la résidente est bien accompagnée par l'établissement, en particulier par l'équipe soignante. Un accompagnement psychologique lui sera bien entendu apportée par la psychologue de l'EHPAD.
- Que la soignante mise en cause sera reçue demain dès son arrivée dans l'établissement (Si elle vient bien entendu). Le lancement d'une procédure disciplinaire est d'ores et déjà envisagé avec au préalable une mesure conservatoire à savoir une suspension provisoire immédiate. Les faits, s'ils sont avérés, relèvent de la qualification de « faute grave ».
- Que les agents ont été choqués par les faits rapportés. En tout état de cause, les agents seront également informés et accompagnés. Les agentes ayant signalé les faits seront bien entendu interrogées afin de recueillir leurs témoignages.

En pièces jointes, vous trouverez :

- La déclaration d'EIG en tant que telle
- La FEI informant des faits présumés de maltraitance individuelle (coups portés) à l'encontre de Mme M.
- La procédure interne de signalement des signalements de lanceur d'alerte / Dispositif de signalement des faits de maltraitance individuelle

Restant à votre disposition pour tout complément d'informations, Bien
cordialement,

Yannick LEFAIVRE
Directeur adjoint
EPCAPA – Établissement Public Communal d'Accueil de Personnes Âgées de la ville de Dijon

